

# DECLARATION CONJOINTE DE CHOIX DE NOM

Nous soussignés,

Prénoms :

Nom du père :

Date et lieu de naissance :  à

Domicilié :  à

Prénoms :

Nom de la mère :

Date et lieu de naissance :  à

Domicilié :  à

**En notre qualité de père et mère,**

**Déclarons choisir le NOM de famille suivant :**

- Pour notre enfant :

Prénom(s)

Né(e) le :  à

- Pour notre enfant à naître.

**Nous attestons sur l'honneur que ce choix de nom concerne notre premier enfant commun.**

Fait à Boulouparis, le [REDACTED]

**Le Père**

**La Mère**

**Avertissement :**

En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2°) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.